



Association soccer-football Coaticook Compton Inc.



Frais administratifs et remboursements

Mode de paiement pour les inscriptions

Le paiement de l'inscription doit être versé en argent comptant ou par chèque. Les chèques doivent être libellés au nom de l'Association soccer football Coaticook Compton Inc.

Si un joueur veut s'inscrire, une fois que la saison est commencée, le coût de l'inscription sera déterminé au prorata des joutes à faire plus \$20 de frais administratifs jusqu'à concurrence du coût de l'inscription.

Surplus pour inscription

Toutes les inscriptions de reçues après les dates prévues, devront être majorées de \$20,00.

Chèques sans fonds

Pour tous les chèques reçus sans fonds (NSF), l'Association Soccer Football Coaticook Compton Inc. exigera un paiement en argent comptant ou par chèque certifié auquel s'ajoutera des frais administratifs de 20\$.

Remboursements

Pour toute demande reçue avant le 1^{er} mai, un remboursement complet moins des frais administratifs de 30\$ sera effectué. Toutes les demandes de remboursement reçues entre le 1^{er} mai et la date de la première partie de la saison sera remboursée à 50% du coût de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué une fois la saison débutée pour des raisons autres que des blessures. Si une blessure survient en première moitié de saison (avant le 15 juillet) avec une preuve médicale, un remboursement de 50 % des frais d'inscription sera effectué. Aucun remboursement ne sera fait pour les blessures survenues en deuxième moitié de saison.